

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 février 2024

Délibération n° 2024_020
APPEL A PROJETS FONDS D'INNOVATION PETITE ENFANCE (FIPE) - DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE PETITE ENFANCE AU SEIN DU QUARTIER DE BEAUDÉSERT

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 6 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Claude MELLIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Arnaud ARFEUILLE, Thomas DOVICH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, informe l'assemblée que par courrier en date du 22 novembre 2023, le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a retenu le projet mérognacais de développement de l'offre petite enfance au sein du quartier de Beaudésert, dans le cadre d'un appel à projet relatif à la petite enfance.

Le Fonds d'Innovation Petite Enfance (FIPE) est un fonds cofinancé par l'Etat et à hauteur de 50 % par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Le projet présenté par la Ville de Mérognac porte sur trois axes de développement :

La création d'un lieu d'accueil enfant parents (LAEP) au sein du quartier de Beaudésert :

La Ville a mis en place depuis plusieurs années deux lieux d'accueil enfant parents, un dans le quartier d'Arlac et un au sein de la Maison Petite Enfance dans le centre-ville. Il s'agit de créer un nouveau lieu dans un quartier politique de la Ville qui sera une place centrale dans l'accompagnement à la parentalité. Ces lieux sont animés par des professionnels formés à cet accueil spécifique. C'est un espace de rencontres, de jeux et d'échanges pour les plus petits accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Ces lieux sont anonymes, gratuits, confidentiels et libre d'accès et permettent aux familles de faire un premier pas au sein des services de la petite enfance.

La création d'un LAEP sur ce quartier nécessite un nombre d'heures de vacations effectuées par un agent d'accueil.

La mise en place d'une antenne du Relais Petite Enfance (RPE) :

La Ville a, à ce jour, deux Relais Petite Enfance situés dans le quartier d'Arlac et dans le quartier du centre-ville. Ces RPE sont qualifiés d'itinérants, certaines des activités et des missions ont lieu hors les murs dédiés, à la médiathèque, dans des centres sociaux ou à la ludothèque.

Le quartier de Beaudésert bénéficie de la présence de 13 assistantes maternelles pour 41 places. En dehors du temps mensuel au sein du Centre Social de Beaudésert, les assistantes maternelles du quartier investissent très peu les ateliers du RPE qui ont lieu sur d'autres sites.

L'objectif est de mobiliser davantage une animatrice du RPE sur le quartier, et cela pour l'ensemble des missions du RPE au-delà des ateliers enfants. Le RPE doit pouvoir faire vivre l'ensemble de ces missions au sein du quartier :

- des permanences à l'usage des (futurs) parents employeurs dans leurs recherches d'une assistante maternelle et leurs démarches,
- des permanences pour les assistantes maternelles pour le soutien et l'accompagnement dans leur métier
- dans le cadre de l'offre d'accueil petite enfance, accompagner les familles du quartier dans la recherche d'un mode de garde et leurs démarches d'inscription.

Le développement de l'offre du RPE sur ce quartier nécessite le recrutement d'un animateur RPE supplémentaire.

La mise en place d'une halte-garderie itinérante :

La Ville a le souhait d'expérimenter un nouveau mode d'accueil sur le quartier. Le souhait est de soutenir le projet d'une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire 123 Pousse d'une halte-garderie itinérante qui serait accueillie une journée par semaine au sein du Centre Social de Beaudésert. Un bus aménagé vient se positionner près des locaux pour permettre les soins d'hygiène, le repos des enfants et la préparation des repas. Cette halte-garderie a une capacité de 12 places, organise des accueils en journée ou en demi-journée et permet d'accueillir entre 15 et 20 enfants par jour.

Cet accueil est complémentaire à l'offre de la Ville. Il semble en adéquation avec les besoins identifiés sur le quartier en matière d'insertion sociale.

La mise en place d'une halte-garderie itinérante se matérialisera par une subvention de fonctionnement à 123 Pousse.

Par ailleurs, l'ensemble des actions à mener et coordonner nécessite le recrutement d'un éducateur de jeunes enfants (EJE) en contrat de projet.

Ce projet va se déployer sur deux ans (2024-2025) et sera soutenu financièrement par l'Etat et la CAF de la Gironde à hauteur de 90 000 euros. Une évaluation d'impact sera effectuée courant 2025, pour aider à une décision future de poursuite, d'arrêt, de reconfiguration ou de pérennité des actions et moyens déployés".

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine en date du 22 novembre 2023 retenant le projet mérignacais de développement de l'offre petite enfance au sein du quartier de Beaudésert, dans le cadre d'un appel à projet relatif à la petite enfance

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1^{er} février 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'accepter le versement de la subvention Fonds d'Innovation Petite Enfance par l'Etat et la CAF de la Gironde d'un montant de 90 000 euros sur deux ans ;

ARTICLE 2 : de valider le budget prévisionnel du projet qui se trouve en annexe ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au fonds d'innovation petite enfance avec les partenaires institutionnels ;

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits (dépenses et recettes) nécessaires au déploiement du projet au budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 45 voix pour

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 14/02/24
ID 033-213302813-20240212-2648-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 février 2024

Joël GIRARD
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.